Le 8 mai 2023 à 19 h 45 a lieu une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata à la salle du Conseil.

Municipalités représentées :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Raymond Lavoie, maire suppl. (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata) par Teams
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Madame Andrée Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata) par Teams
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Alain Caron (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !) par Teams
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Madame Francine Dubé (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec)

Absent : Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata.

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Denis Ouellet
La directrice des finances et de l'administration	Michèle Boucher
Le directeur du service de l'aménagement	Mathieu Lehoux
Le directeur du service de développement	Steve Murray
Aménagiste-inspecteur	Guillaume Chrétien
Chargée de projet	Michelle Caron
Adjointe administrative-réceptionniste	Caroline Lavoie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 45.

RS-090-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Léo-Paul Charest
appuyé par Benoit Morin
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'élément « Divers » ouvert.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 avril 2023

4. Approbation des comptes du mois de mai 2023 de la MRC de Témiscouata

5. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

 5.1 Mise à jour sur les dossiers d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire par Michelle Caron
 5.2 Feuille de remboursement (Comités)
 5.3 Résolution CAUREQ Bell et 911
 5.4 Rencontre du Comité sécurité publique

5.5 Suivi Sentier national
5.6 Suivi vente pour taxes

6. Développement économique et rural

6.1 Suivi des fonds

6.2 Adoption des priorités annuelles 2023-2024 – FRR volet 2

6.3 Modification du plan d'action de l'Entente culturelle 2021-2023

7. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

7.1 Recommandation à la CPTAQ pour l'implantation d'une ligne électrique à Lac-des-Aigles

7.2 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé

7.3 Autorisation donnée à la responsable des ententes de délégation de gestion, Michelle Caron, pour déposer des demandes de prolongation d'autorisation ministérielle au MELCCFP pour la poursuite de l'exploitation des sablières 21N07-10 et 21N07-11, situées à Packington et 22C02-13, situé à Lac-des-Aigles

7.4 Autorisation donnée à la responsable des ententes de délégation de gestion, Michelle Caron, pour déposer une demande au MELCCFP pour l'agrandissement de l'aire d'exploitation de la sablière 21N11-48, situé à Saint-Honoré-de-Témiscouata, sur les terres du domaine de l'État

8. Appropriation du surplus non affecté au surplus affecté

9. Dossiers du préfet

9.1 Suivi dossier transport collectif régional

9.2 Suivi dossier règlement concernant la protection des cours d'eau

9.3 Dotation des ressources humaines

9.4 Projet de résolution climat de travail des élus et officiers municipaux

10. Les bons coups

11. Dossiers à venir :

11.1 Journée du 17 mai prochain à Dégelis

11.2 _____

12. Divers
- Résidence L'Oasis des Aînés
- Acadie du Témiscouata

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-091-23

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé par Jules Soucy
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que rédigé.

Suivi du point 9.1 (Dossier Petit Témis) après discussion entre les intervenants des

deux corporations, la MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata et Tourisme Bas-Saint-Laurent, il est convenu d'exécuter un diagnostic organisationnel des deux corporations pour ensuite émettre différents scénarios permettant d'assurer la pérennité du Petit Témis sur toute sa longueur, et cela à long terme.
Suivi du point 9.2 (Vélo Témiscouata et Parc national) à la suite de la rencontre des intervenants, plusieurs démarches sont en cours. Une demande de soutien financier est en préparation et sera adressée à Tourisme Bas-Saint-Laurent pour réaliser une première étape dans le projet Vélo Témiscouata. Le projet consistera à identifier les tracés, consulter et concerter les municipalités sur les tracés et préparer des outils promotionnels pour le projet du tour du lac et des circuits complémentaires sur l'ensemble de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-092-23

4. <u>ACCEPTATION DES COMPTES DE MAI 2023 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA</u>

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de mai 2023 de la MRC de Témiscouata, totalisant 467 479,54 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. <u>DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI</u>

5.1 Mise à jour sur les dossiers d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire par Michelle Caron

- Présentation de la carte qui est disponible sur le site Internet de la MRC pour suivre l'évolution des branchements Internet avec Vidéotron et Bell.
- Plusieurs ajustements au niveau de la téléphonie cellulaire sont en cours d'exécution à Saint-Michel-du-Squatec dans le but d'améliorer la couverture cellulaire.
- Le gouvernement du Québec a mandaté une entreprise (KPMG) pour faire l'inventaire des zones mal desservies par le réseau cellulaire pour l'ensemble du Québec.

5.2 Feuille de remboursement (Comités)

Rappel de madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration, de compléter la feuille de remboursement pour la participation aux divers comités. Celle-ci doit être donnée 1 à 2 fois par année au service des finances.

5.3 Résolution CAUREQ Bell et 911

Monsieur Pierre Daigneault rappelle aux maires de faire parvenir la résolution demandée par la CAUREQ concernant le dossier Bell et le 911.

5.4 Rencontre du Comité sécurité publique

Retour sur la réunion du 19 avril dernier concernant le dossier des policiers cadets. Il y a également eu une discussion concernant le projet de rénovation du poste de Police à Témiscouata-sur-le-Lac, dossier qui n'a pas avancé depuis son annonce.

5.5 Suivi Sentier national

Lors d'une rencontre entre les municipalités de Saint-Juste-du-Lac, Dégelis et Saint-Michel-du-Squatec avec Parc Bas-Saint-Laurent, il y a eu entente sur l'utilisation de la quote-part Sentier national (surplus affecté) pour la remise à niveau des sentiers sur une période de deux ans.

5.6 Suivi vente pour taxes

Sur 19 dossiers, il y a 4 dossiers non réglés, pour le moment, qui seront apportés lors de la vente du jeudi 11 mai 2023 à 10 h à la salle du Conseil.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RURAL

6.1 Suivi des fonds

Ce point sera apporté à la rencontre de juin.

RS-093-23

6.2 Adoption des priorités annuelles 2023-2024 – FRR volet 2

ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2023-2024 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte ses priorités annuelles 2023-2024 : agriculture, foresterie, tourisme, lutte à la pauvreté et occupation dynamique du territoire, et développement d'entreprises et création d'emplois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-094-23

6.3 Modification du plan d'action de l'Entente culturelle 2021-2023

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata considère la culture comme un élément central au développement social et économique de la région;

ATTENDU QUE la politique culturelle du Témiscouata comporte les axes de développement suivant :

- Faciliter l'accès et la participation de la population à la culture ;
- Soutenir les intervenants culturels, en encourager les initiatives et l'émergence des talents ;
- Favoriser la protection et la mise en valeur de l'histoire régionale et du patrimoine matériel et immatériel ;
- Encourager et faciliter la concertation de notre milieu et les liens suprarégionaux culturels.

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et la MRC de Témiscouata ont signé conjointement, le 25 novembre 2020, une entente de développement culturel d'un total de 175 100 $, dont la proportion est de 60% MCC / 40% MRC et couvrant les années 2021 à 2023 ;

ATTENDU QUE seulement le tiers (1/3) des sommes consacrées à l'entente ont été dépensées dans le milieu culturel témiscouatain à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Léo-Paul Charest
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Témiscouata, avec l'accord du MCC, propose de remplacer l'objectif
4 du plan d'action 2021-2023 de la dernière entente soit :

- Mise en valeur des connaissances et techniques patrimoniales en favorisant la sauvegarde et la transmission des connaissances des artisans et des artisanes de la région par la création de tutoriels ou de capsules.

PAR :

- Mettre en valeur, rendre accessible et diffuser à un large public le patrimoine historique de la région en favorisant la conservation, la numérisation et la mise en valeur d'éléments d'archives médias et multimédias du Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

RS-095-23

7.1 Recommandation à la CPTAQ pour l'implantation d'une ligne électrique à Lac-des-Aigles

RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE ET L'ALIÉNATION DE LOT À LA CPTAQ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles a présenté une demande d'autorisation pour un usage autre que l'agriculture d'un lot en zone agricole désignée dans le but de permettre à Hydro-Québec d'implanter une ligne électrique pour desservir un secteur en développement ;

ATTENDU QUE la CPTAQ demande à la MRC une recommandation conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) concernant ce dossier #440980 ;

ATTENDU QUE la recommandation doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire. Elle doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ces documents ;

ATTENDU QUE la MRC a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1), et qu'elle en conclut que :

1° : La portion de lot visé par la demande d'autorisation et d'aliénation sont composés à 50% de boisé (sans érables) et à 50% en culture, ce qui représente environ 250 mètres carrés ;
2° : L'utilisation de ces lots pour l'agriculture ne sera pas ou peu affecté considérant que la superficie sera faible et qu'il y a possibilité de réaliser des activités agricoles en culture herbacée sous la ligne électrique ;
3° : Aucune conséquence n'est envisageable pour les activités agricoles advenant le cas de l'autorisation ;
4° : Aucune contrainte supplémentaire ne résulterait de cette autorisation et aliénation. Il n'y a aucune construction nouvelle de bâtiment résidentiel ou agricole ;
5° : Le site actuel permet l'accès au service d'électricité pour le développement de villégiature municipal précédemment autorisé par la CPTAQ ;
6° : L'homogénéité de la zone agricole ne serait pas compromise par la présente demande, car la portion de lot demandée est de faible superficie ;
7° : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture ;
8° : Il n'y a pas de conséquence puisque le site n'est pas propice à l'établissement d'une production sur la superficie demandée ;
9° : Le développement de villégiature ne peut se faire de façon cohérente sans lignes d'alimentation en électricité ;
10° : Non applicable ;
11° : Non applicable.

ATTENDU QUE cette d'autorisation pour un usage autre que l'agriculture d'un lot en zone agricole désignée a été jugée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire,

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata transmettent un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'autorisation

numéro 440980 pour un usage autre que l'agriculture en zone agricole désignée, située dans la municipalité de Lac-des-Aigles, dans la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-096-23

7.2 A**doption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé**

ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie impose aux MRC l'adoption et la révision d'un schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata travaille depuis plus de 3 ans à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le texte final dudit schéma correspond aux aspirations de la MRC et qu'il tient compte de son caractère résolument rural ;

ATTENDU QUE chacune des municipalités locales de la MRC de Témiscouata a accepté de participer au schéma et a adopté un plan de mise en œuvre conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie,

Il est proposé par Pierre Bossé
appuyé par Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE

- Le plan de mise en œuvre soit déclaré conforme audit schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

- Les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adoptent le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

- Ledit schéma soit transmis au ministre de la Sécurité publique pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-097-23

7.3 Autorisation donnée à la responsable des ententes de délégation de gestion, Michelle Caron, pour déposer des demandes de prolongation d'autorisation ministérielle au MELCCFP pour la poursuite de l'exploitation des sablières 21N07-10 et 21N07-11, situées à Packington et 22C02-13, situé à Lac-des-Aigles

AUTORISATION DONNÉE À MICHELLE CARON POUR SIGNER TOUT DOCUMENT DÉPOSÉ AU MELCCFP CONCERNANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DES SABLIÈRES 21N07-10, 21N07-11 et 22C02-13 SITUÉES À PACKINGTON ET LAC-DES-AIGLES, SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata doit déposer des demandes au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'autoriser la poursuite de l'exploitation de trois sablières situées à Packington et Lac-des-Aigles (réf. : 21N07-10, 21N07-11 et 22C02-13) ;

ATTENDU QUE les sablières n'ont pas atteint les limites des aires d'exploitation autorisées par le MELCCFP ;

ATTENDU QUE le MELCCFP exige d'accompagner ce type de demande d'une résolution du Conseil de la MRC qui autorise un fonctionnaire à signer et présenter une telle demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata autorisent Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, à signer tout document adressé au MELCCFP concernant la poursuite de l'exploitation de trois sablières situées dans la municipalité de Packington et de Lac-des-Aigles (réf. : 21N07-10, 21N07-11 et 22C02-13).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-098-23 **7.4 Autorisation donnée à la responsable des ententes de délégation de gestion, Michelle Caron, pour déposer une demande au MELCCFP pour l'agrandissement de l'aire d'exploitation de la sablière 21N11-48, situé à Saint-Honoré-de-Témiscouata, sur les terres du domaine de l'État**

AUTORISATION DONNÉE À MICHELLE CARON POUR SIGNER TOUT DOCUMENT DÉPOSÉ AU MELCCFP CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'EXPLOITATION DE LA SABLIÈRE 21N11-48 SITUÉE À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA, SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata doit déposer une demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'autoriser l'agrandissement de l'aire d'exploitation de la sablière 21N11-48 situé à Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

ATTENDU QUE le MELCCFP exige d'accompagner ce type de demande d'une résolution du Conseil de la MRC qui autorise un fonctionnaire à signer et présenter une telle demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata autorisent Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, à signer tout document adressé au MELCCFP concernant l'agrandissement de l'aire d'exploitation de la sablière 21N11-48 située dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-099-23 **8. APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ**

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par Jules Soucy
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata approprient du surplus non affecté au surplus affecté les excédents de revenus sur les dépenses pour les postes suivants :

- Élection à la préfecture
- Sentier Monk
- Sentier National
- Développement outils culturels avec entente
- Développement outils culturels hors entente
- Réserve pour la cour municipale (constats)
- Lots intramunicipaux
- Éoliennes non définies
- Fonds de développement éolien
- 5 agents
- Remboursement (capital et intérêts) prêts éoliens
- Fonds Covid
- Signature Innovation (Part MRC)
- FIL
- Gomatrice
- Panneaux d'affichage en territoire public

Et ce, pour l'exercice 2022.

Advenant le cas où nous aurions un excédent des dépenses sur les revenus, que les montants soient pris à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. DOSSIERS DU PRÉFET

9.1 Suivi dossier transport collectif régional

Les travaux et discussions des dernières semaines semblent monter une adhésion et une compréhension commune du projet. Au conseil des maires de juin, nous procéderons à l'adoption de l'entente régionale et du budget prévisionnel lié à la création et l'opérationnalisation de la régie.

9.2 Suivi dossier règlement concernant la protection des cours d'eau

Le préfet s'informe auprès des municipalités ayant fait une demande de soutien financier pour leurs stations de lavage à savoir s'ils ont eu des réponses à ce niveau. Compte tenu que le temps se fait court et que nous ne pouvons attendre à la fin de l'été pour avoir une réponse du ministère, le préfet demande aux municipalités concernées d'aller de l'avant et que la MRC se porte garante des municipalités qui procéderont à la mise en place de leurs stations de lavage.

9.3 Dotation des ressources humaines

Nouvel employé au service de développement, M. José Dumont, qui a débuté cette semaine.

RS-100-23

9.4 Projet de résolution climat de travail des élus et officiers municipaux

CLIMAT DE TRAVAIL DES ÉLUS ET OFFICIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE notre démocratie prend racine dans notre histoire, et que le fondement de cette dernière repose sur le libre choix de ceux et celles qui nous gouvernent ;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie prend vie dans le débat et le choc des idées ;

CONSIDÉRANT QUE ces débats doivent se faire dans un contexte de respect et de bienveillance envers ceux et celles ne partageant pas les mêmes opinions ;

CONSIDÉRANT QUE malheureusement, la démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux comme l'incivilité, le manque de respect, les menaces, l'intimidation, etc ;

CONSIDÉRANT QU'indirectement ou directement, les officiers municipaux, qui sont engagés et au service de leur municipalité, sont également victimes d'un climat malsain entourant l'exercice de la démocratie dans leur village ou ville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Benoit Morin
appuyé par Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Témiscouata demande à ce que tous les Témiscouatains et Témiscouataines, élus on non, s'engage à mettre tous les efforts pour favoriser dans chacune de nos municipalités, un débat démocratique respectueux et porteur d'un développement harmonieux pour nos collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. LES BONS COUPS

- Saint-Marc-du-Lac-Long a fait un souper méchoui afin de souligner l'arrivée de 56 nouveaux arrivants au cours des deux dernières années.

- Inauguration de l'agrandissement du bâtiment multiservice à la municipalité de Packington (Complexe des Générations de Packington).

- De nouveaux arrivants à Lac-des-Aigles ont investi dans le presbytère afin d'ouvrir un hébergement (Domaine Carte Blanche).

11. <u>DOSSIERS À VENIR</u>

11.1 La réunion du 17 mai prochain entre le Nouveau-Brunswick et le Témiscouata se fera à Dégelis avec une belle programmation pour tous (protection de la langue française, sentier de VTT et motoneige, la sécurité publique, le tourisme et la culture).

11.2 _____

12. <u>DIVERS</u>

- **Résidence L'Oasis des Aînés**
 M. Chouinard fait le point sur la situation. Au niveau de la MRC, notre implication se fait principalement par l'intermédiaire de nos conseillers en développement rural, et ce, dans un objectif de favoriser un débat respectueux entre les parties concernées d'une part, et éventuellement en arrivé à une solution favorable pour l'ensemble de la communauté d'autre part.

- **Acadie du Témiscouata**
 Suivant certaines interventions médiatiques du producteur, le préfet mentionne que le soutien au dit projet respecte en tout point les critères de nos programmes et les conditions émises initialement auprès du promoteur.

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

RS-101-23 À 23 h, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____ _____
Serge Pelletier, Préfet Denis Ouellet, Directeur général